

RCS : CHALONS EN CHAMPAGNE

Code greffe : 5101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00001

Numéro SIREN : 501 708 077

Nom ou dénomination : A.M SIMON

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2023 sous le numéro de dépôt 2525

ENREGISTRE LE

A.M SIMON
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 16, RUE DU MARECHAL LECLERC
51520 ST MARTIN SUR LE PRE
RCS CHALONS EN CHAMPAGNE 501 708 077

- 3 NOV. 2023

Au Greffe Du Tribunal de Commerce
de Chalons-en-Champagne
Greffe
Le Greffier

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 OCTOBRE 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

DEUXIEME DECISION

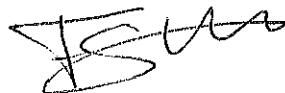
L'associé unique décide d'affecter la perte s'élevant à 14 077 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice 14 077 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 700 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance



A.M SIMON
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 16, RUE DU MARECHAL LECLERC
51520 ST MARTIN SUR LE PRE
RCS CHALONS EN CHAMPAGNE 501 708 077

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 DECEMBRE 2022

L'an 2023,

Le 27 octobre,

A 18 heures,

Au siège social à ST MARTIN SUR LE PRE,

Le soussigné Franck Simon, associé unique de la société A.M SIMON, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Franck Simon, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2023.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération des fonctions de gérance de l'associé(e) unique,

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2023.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

FS

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte s'élevant à 14 077 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	14 077 euros
---------------------	--------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 700 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

- Convention conclue par l'associé unique avec la Société :

L'associé unique a perçu un salaire de 37 000 euros.

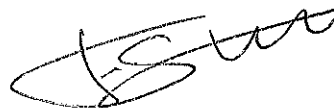
L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique fixe à compter du 1er juillet 2023 sa rémunération en qualité de gérant à 3 200 euros par mois sur 12 mois.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Franck Simon



Comptes annuels

2023

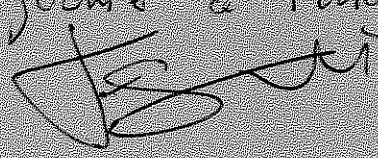
Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

EURL AM SIMON

16 rue DU MARECHAL LECLERC
51520 SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE

APE : 4332A-

Siret : 50170807700018

copie conforme à l'original


Sommaire

Bilan et compte de résultat	3
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10

Comptes annuels

2023

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

EURL AM SIMON

Bilan et compte de résultat

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	1 361	1 361		
Autres immobilisations corporelles	23 342	23 005	336	3 844
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	130		130	130
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 833	24 367	466	3 974
Stocks				
Matières premières et autres approv.	17 253		17 253	22 541
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	15 498		15 498	30 826
Fournisseurs débiteurs	227		227	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				2 016
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	100		100	220
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	33 078		33 078	55 603
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	57 911	24 367	33 544	59 577

Bilan

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	14 777	32 345
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-14 077	-16 068
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 000	19 577
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	7 563	13 176
Découverts et concours bancaires	7 945	8 771
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	15 508	21 947
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	148	166
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 281	13 982
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 701	3 906
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	7 701	3 906
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 906	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	29 544	40 000
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	33 544	59 577

Compte de résultat

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	95 516	106 548
Chiffre d'affaires net	95 516	106 548
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 500	1 500
Autres produits	2	1
Total produits d'exploitation	97 017	108 049
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock (m/ses)		
Achats de m.p & aut.approv.	20 741	47 796
Variation de stock (m.p.)	5 288	5 192
Autres achats & charges externes	19 946	18 502
Impôts, taxes et vers. assim.	1 123	734
Salaires et Traitements	37 000	38 000
Charges sociales	23 296	9 490
Amortissements et provisions	3 507	4 568
Autres charges	11	
Total charges d'exploitation	110 913	124 283
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 896	-16 234
Opérations en commun		
Produits financiers		242
Charges financières	181	76
RESULTAT FINANCIER	-181	166
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-14 077	-16 068
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-14 077	-16 068

Comptes annuels

2023

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

EURL AM SIMON

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL AM SIMON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 33 544 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 14 077 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif Immobilisé

Tableau des Immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	24 703			24 703
Immobilisations financières	130			130
Total	24 833			24 833
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 859	3 507		24 367
Immobilisations financières				
Total	20 859	3 507		24 367
ACTIF NET				466

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 855 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	130		130
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 498	15 498	
Autres	227	227	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	15 855	15 725	130
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 000,00 euros décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2023
Capital	3 000				3 000
Réserve légale	300				300
Réserves générales	32 345			17 568	14 777
Résultat de l'exercice	-16 068	16 068	-14 077	-16 068	-14 077
Dividendes		-16 068			
Total Capitaux Propres	19 577		-14 077	1 500	4 000

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 29 544 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 945	7 945		
- à plus de 1 an à l'origine	7 563			7 563
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 281	4 281		
Dettes fiscales et sociales	7 701	7 701		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 054	2 054		
Produits constatés d'avance				
Total	29 544	21 981		7 563
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 613			
(**) Dont envers les associés	148			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 149 euros.